

Adour-Garonne, l'agence de l'eau et des milieux aquatiques

Etablissement public de l'Etat (ministère chargé du développement durable) l'Agence a pour mission de préserver et gérer durablement les ressources en eau des bassins de l'Adour, la Garonne, la Dordogne et la Charente. Elle contribue au financement des ouvrages et actions de :

- réduction des pollutions, d'origines domestique, industrielle ou agricole,
- préservation des milieux aquatiques continentaux et marins,
- gestion économe et durable des ressources en eau,
- connaissance de l'état et de l'évolution des ressources.

Dans ce but, elle perçoit des redevances auprès de toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau du bassin.

Le bassin Adour-Garonne couvre six régions et vingt-six départements en tout ou partie (1/5^e du territoire national) et compte 6,5 millions d'habitants.

Se procurer le guide méthodologique

EAU ET URBANISME

Préconisé par le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015, le guide méthodologique est gratuitement mis à disposition des acteurs concernés. Sur demande (version papier ou CDRom) auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne (département Communication), 90 rue du Férétra, 31078 Toulouse cedex 4.

Tél : 05 61 36 37 93

Courriel : christine.dugrenier@eau-adour-garonne.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



90, rue du Férétra - 31078 Toulouse cedex 4
www.eau-adour-garonne.fr

© gh a m 05 62 71 35 35 © Pierre Barthe, Jean-Yves Boga, Claudine Simon, Bernard Tauran - 2000 exemplaires - septembre 2010

EAU ET URBANISME

DOCUMENT TECHNIQUE
À L'ATTENTION
DES ACTEURS DE L'EAU
ET DE L'URBANISME

Guide méthodologique



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une publication de l'agence de l'eau Adour-Garonne

EAU ET URBANISME

Guide méthodologique

Pourquoi un guide méthodologique "EAU ET URBANISME" ?

- ✗ La prise en compte du développement durable est **une obligation** dans les politiques publiques, récemment réaffirmée par les dispositifs réglementaires du Grenelle de l'environnement.
- ✗ Ainsi, l'exercice de planification que constitue un document d'urbanisme - schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU), carte communale - doit intégrer, tout au long du processus d'élaboration, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- ✗ Le code de l'urbanisme impose aussi que les règles d'utilisation des sols soient compatibles, ou rendues compatibles, avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), outils de planification de l'eau.
- ✗ En Adour-Garonne, le SDAGE 2010-2015 comprend ainsi des dispositions visant à concilier les politiques de l'eau et l'aménagement du territoire.
- ✗ Pour développer une **culture commune** entre les producteurs des documents d'urbanisme et les acteurs de l'eau, ce guide méthodologique vise une meilleure prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Au sommaire du guide :

- Le lien entre les documents de planification en matière d'eau et ceux de l'urbanisme : **la compatibilité** entre les documents d'urbanisme et les SDAGE et SAGE, les échelles géographiques et de temps ;
- **Des pistes** pour intégrer l'eau dans les documents d'urbanisme :
 - 1) une des clés de réussite est le rapprochement des acteurs de l'eau et de l'urbanisme : Veille technique et échanges d'expériences, formations sur l'intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme, participation des acteurs de l'eau dans l'élaboration d'un SCoT/PLU...
 - 2) le guide propose des éléments pour l'intégration technique et réglementaire de l'eau dans les documents d'urbanisme : cahier des charges type de diagnostic Eau mené à l'échelle d'un SCoT, liste des données sur l'eau utiles à un maître d'œuvre, organismes ressources, portail de bassin... ;
- Afin d'aider le maître d'œuvre d'un document d'urbanisme, lors des différents étapes d'élaboration du document, **14 fiches thématiques** (techniques et réglementaires) qui évoquent par exemple les zones humides, la trame verte et bleue, les eaux pluviales, l'eau potable, les inondations, l'assainissement... ;
- **Des fiches de cas** offrant des exemples réels illustrés et cartographiés sur des territoires aux typologies variées : Articulation entre le SCoT Lauragais et 2 SAGE, démarche InterSCoT de l'agglomération toulousaine, PLU intercommunal de la Communauté Urbaine de Bordeaux, approche économique sur les zones humides en milieu littoral (Royan – Vaux sur mer), éco-quartier de Séquestre... ;
- La situation en **Adour-Garonne** : l'urbanisation et le développement durable dans le bassin, les 29 dispositions du SDAGE (sur 232) plus particulièrement liées à l'urbanisme, les zonages prioritaires par thématique pouvant intéresser les urbanistes pour la retranscription graphique dans les documents d'urbanisme...

Le guide a été élaboré sous la maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau Adour-Garonne en associant un comité de pilotage le plus représentatif possible (collectivités territoriales, CAUE, agences d'urbanisme, CNFPT, DDTM, DREAL,...).

